



Passeport

Prises d'empreintes au dépôt et au retrait du dossier

Prendre RDV pour le dépôt du dossier sur : Courthezon.fr
via le lien « Démarches et Vie Citoyenne – Titres sécurisés » ou au 04.90.70.72.06

Pièces à fournir (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) –

Aucun dossier sans les photocopies ne sera accepté.

- **Pré demande** gratuite sur Internet via l'onglet SYNBIRD (Démarches et Vie Citoyenne – Titres sécurisés) ou sur : www.ants.gouv.fr
 - o Possibilité d'éditer une double demande CNI + PASSEPORT.
 - o **Important** : concernant la filiation, **pour le nom de la mère, inscrire le nom de jeune fille.**
 - o **Imprimer** la pré-demande ou relever le numéro
- **Timbres fiscaux** à acheter en bureau de tabac ou sur Internet pendant la pré-demande ou sur « timbres.impôts.gouv.fr » :
 - o Moins de 15 ans = 17 € (validité 5 ans)
 - o De 15 ans à 17 ans inclus = 42 € (validité 5 ans)
 - o Majeurs = 86 € (validité 10 ans)
- **1 photo d'identité couleur récente de moins de 6 mois** (pas de sourire, visage bien dégagé, cheveux derrière les oreilles, pas de lunettes, pas de barrette ni élastique visible).
- **1 facture de moins de 3 mois (pour les femmes une facture à votre nom de jeune fille ou d'épouse)**. Ex : EDF, SDEI, téléphone fixe ou portable, échéancier et impôts, assurance habitation, quittance loyer (uniquement office HLM).

Pièces supplémentaires pour :

- **Pour les personnes naturalisées** : obligation de fournir un acte de naissance avec la mention.
- **Perte** : déclaration de perte + acte de naissance ⁽¹⁾
- **Vol** : déclaration de vol de la Gendarmerie + Acte de naissance ⁽¹⁾
- **Renouvellement** : apporter l'ancien passeport + carte d'identité valide (+acte de naissance si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans).

⁽¹⁾ Acte de naissance : seulement si la commune n'est pas reliée COMEDEC

CAS PARTICULIERS

- **Hébergement** : attestation d'hébergement + Facture au nom de l'hébergeant + Titre d'identité de l'hébergeant.
- **Changement d'État Civil** : acte de moins de 3 mois (mariage, décès de l'époux, naissance avec mention du divorce) + 1 pièce d'identité valide.

MINEURS

- Empreintes prises à partir de **12 ans**, nécessitant la présence de l'enfant (**Présence obligatoire de l'enfant et du représentant légal**).
- Remplir la **fiche de procédure n°6a** (autorisation parentale disponible sur le site de la ville ou à retirer en Mairie) + Pièces d'identité des 2 parents.
- **1^{ère} demande** : acte de naissance de moins de 3 mois (si parent naturalisé : attestation de Nationalité Française ou Décret de Naturalisation Française).
- **Parents divorcés** : original du jugement de divorce intégral + attestation du second parent autorisant la délivrance du titre d'identité à l'enfant).

Durée de validité du Passeport : 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.